

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)

N° 248-2023

## DECISION du MAIRE

### Conventionnement pour le conte musical L'Histoire de 3 fois Rien

L'animation sociale du territoire de Pont-Audemer est une priorité politique, avec une attention particulière portée sur les deux secteurs Europe et Passerelle, identifiés comme prioritaire au titre de la Politique de la Ville. Cette volonté s'est traduite par la création d'un Centre Social pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027, sur la base de l'agrément validé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure.

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 101 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire,

**VU** la délibération du conseil municipal n°118 du 14 décembre 2022,

**CONSIDERANT** que pour le secteur Animation Jeunesse du Centre Social, l'ouverture au monde et l'animation du lien social sont inscrits dans la dynamique du projet de Centre Social de la Ville de Pont-Audemer,

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre du projet, il convient de recourir à des interventions extérieures pour assurer des animations spécifiques ;

**DECIDE** de signer une convention avec deux artistes : Alain CHICHE domicilié à 50 Rue Pasteur 61300 L'AIGLE et l'Agence N représentée par Caroline AYRAMDJIAN domiciliée 1 Les Retures 45700 pour la diffusion du conte musical L'Histoire de 3 fois Rien sur la programmation FAMILLE des vacances de fin d'année du Centre Social de la Ville de Pont-Audemer le Mercredi 03 Janvier 2024, pour un montant global de 820€.

Fait à Pont-Audemer, le 11 décembre 2023,

Le Maire



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20231211-dec\_0248\_2023-AU  
Date de télétransmission : 13/12/2023  
Date de réception préfecture : 13/12/2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## Convention d'Animations

**Entre**

**La Ville de Pont-Audemer**

Représentée par M. Alexis DARMOIS, en qualité de Maire,

**Et**

**L'Artiste Auteur Alain CHICHE**

Domicilié à 50 Rue Louis Pasteur 61300 L'AIGLE ;

**L'AGENCE N**

Représentée par Caroline AYRAMDJIAN - gérante

Domicilié à 1 les Retures 45700 VIMORY ;

### Il est arrêté ce qui suit :

#### **Article 1      Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions matérielles et financières aux termes desquelles le conte musical L'Histoire de 3 fois Rien pour lequel interviendront les 2 artistes suivants **Alain CHICHE** et **L'AGENCE N**, dans le cadre de la programmation Famille des vacances de fin d'année 2023 au titre du projet du centre social de la ville de Pont-Audemer, le Mercredi 03 janvier 2024.

#### **Article 2      Nature des prestations et objectifs**

Les 2 artistes développeront auprès du public Famille, une animation spectacle sur la journée du 03 janvier 2024 selon les modalités inscrites au contrat d'engagement annexé à la présente convention, dans le respect du projet de Centre Social et de ses règles de fonctionnement.

### Article 3 Conditions générales

La prestation se déroulera sous la responsabilité de la Ville de Pont-Audemer et sera coordonnée par la Direction du Centre Social, qui s'engage à faire respecter, à Alain CHICHE et L'AGENCE N, toutes les normes en vigueur, tant pour la pratique de celui-ci que pour l'utilisation du matériel y afférent.

La Direction du Centre Social tiendra à jour un calendrier des interventions réalisées et contrôlera ainsi l'adéquation entre les interventions réalisées et la facturation envoyée par Alain CHICHE et L'AGENCE N.

### Article 4 Modalités de paiement

Le cout global du spectacle Le Camion Vert est fixé à **820 euros TTC**.

La somme globale sera à régler en 2 factures TTC de la manière suivante :

- **540 € ttc** pour la structure principale de production « Alain Chiche, artiste auteur » ;
- **280 € ttc** pour le 2e musicien par le biais de l'agence spectacle « Agence N ».

Les différentes sommes seront versées sous réserve de la réalisation effective de la prestation le mercredi 03 janvier 2024, prévues à l'article 2 et sur présentation de la facture à la Ville de Pont-Audemer.

Cette dernière s'engage à procéder au règlement par mandat administratif à l'ordre de Alain CHICHE et L'AGENCE N et Matthieu VOLAND, selon les conditions indiquées dans cet article 4.

### Article 5 Durée

La présente convention pourra être résiliée ou modifiée à tout moment avec un préavis de 15 jours et avec l'accord des deux parties. Les forfaits horaires resteront inchangés et les séances déjà exercées resteront dues dans tous les cas. Pour tout litige, chacune des parties s'en référera aux tribunaux compétents, après épuisement des voies amiables.

Fait à Pont-Audemer, le Lundi 11 Décembre 2023,

*Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"*

Alain CHICHE  
Artiste Auteur

Le Maire

Caroline AYRAMDJIAN  
Pour l'Agence N

Alexis DARMOIS

